

Conseils Pratiques

Les plantes toxiques aux aires de jeux

« La plantation de haies ou d'arbustes épineux ou vénéneux est à proscrire en particulier en présence d'enfants en bas âge. » (Extrait du règlement grand-ducal sécurité dans la fonction public, art. 4.5.07)

Il est important de faire régulièrement un contrôle de la présence de plantes vénéneuses dans votre jardin devant et derrière votre maison respectivement la plantation du voisin qui dépasse la limite de la propriété.

Dans ce cas signalez le danger aux voisins et proposez la découpe ou l'enlèvement des plantes.

Quelques exemples de plantes toxiques :



Fusain commune, Pfaffenhütchen *
(Euonymus europaeus)



Sainbois, Seidelbast **
(Daphne mezereum)



Houx, Stechpalme **
(Ilex aquifolium)



Cytise, Goldregen *
(Laburnum anagyroides)



Buis, Buchsbaum *
(Buxus sempervirens)



Bourdaine, Faulbaum *
(Rhamnus frangula)



Genévrier sabine, Sadebaum *
(juniperus sabina)



Laurier, Kirschlorbeer *
(prunus laurocerasus)

* fort vénéneux
** extrêmement vénéneux



Thuya, Lebensbaum *
(Thuja occ. et orient.)

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

<http://www.1jardin2plantes.info/toxiques.php>

<http://giftpflanzen.com/>